



Politique de résolution des Conflits – ASMV

Date d'entrée en vigueur: Décembre 2023

Principe fondamental: L'ASMV s'engage à promouvoir une résolution constructive des conflits afin de maintenir un environnement positif et collaboratif.

Pratiques de résolution des conflits:

1. **Communication ouverte:** Encourager une communication ouverte et respectueuse entre tous les membres du club pour prévenir les malentendus et résoudre les problèmes à un stade précoce.
2. **Intervention rapide:** Identifier et intervenir rapidement dans les conflits naissants pour les résoudre avant qu'ils ne s'aggravent.
3. **Médiation:** Utiliser la médiation lorsque nécessaire, en impliquant un tiers neutre pour faciliter la discussion et trouver des solutions mutuellement acceptables.
4. **Politique de portes ouvertes:** Maintenir une politique de "portes ouvertes" pour permettre à tous les membres du club de signaler les conflits en toute confiance, en garantissant la confidentialité dans la mesure du possible.
5. **Évaluation après résolution:** Après la résolution d'un conflit, mener une évaluation pour identifier des opportunités d'amélioration du processus et prévenir de futurs conflits similaires.
6. **Suivi continu:** Assurer un suivi continu pour garantir que les solutions mises en œuvre restent efficaces et que les relations demeurent positives au sein de l'association.

Responsabilité collective: La résolution des conflits est une responsabilité partagée, nécessitant la coopération de tous les membres du club pour maintenir un environnement harmonieux.

Révision périodique: Cette politique sera régulièrement révisée pour s'assurer qu'elle demeure adaptée aux besoins changeants du club et aux meilleures pratiques en matière de résolution des conflits.